



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2016 sous le numéro de dépôt 22951

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :...22951.....
LE: 06 juillet 2016

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2016O04463

2016004463

AP'AIPS
Société à Responsabilité limitée au Capital de 104.000 €
Siège social : 296, avenue Bonaparte - 92500 – RUEIL MALMAISON
412 691 685 RCS NANTERRE

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR
UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2015**

Je soussigné :

Monsieur Patrick QUINTEIRO,

Agissant en qualité de Gérant de la société AP'AIPS, SARL au capital de 104.000 €, sise 296, avenue Napoléon Bonaparte – 92500 RUEIL-MALMAISON, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 412 691 685,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2015, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2016.

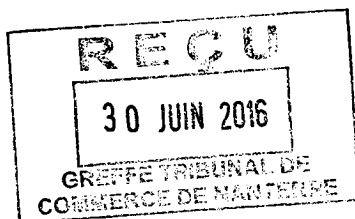
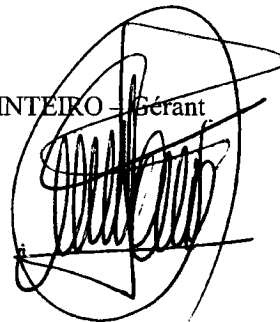
- que pour les motifs suivants : « **Demande de délai supplémentaire pour finaliser les comptes sociaux de la société AP'AIPS** » l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence :

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de **proroger jusqu'au 29 juillet 2016** le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

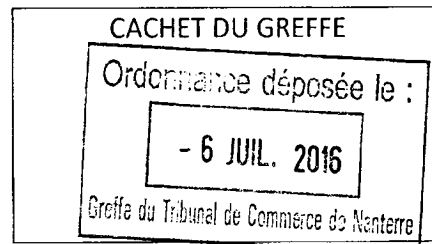
Rueil-Malmaison, le 27 juin 2016,

Patrick QUINTEIRO – Gérant



**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT



Requête n° 2016O04463
Affaire : SARL AP'AIPS

ORDONNANCE

Nous, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du code de commerce (SARL),

Prorogeons jusqu'au **29 JUILLET 2016** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2015** de la société requérante **SARL AP'AIPS 296 AVE BONAPARTE 92500 RUEIL MALMAISON (RCS NANTERRE 412691685)**.

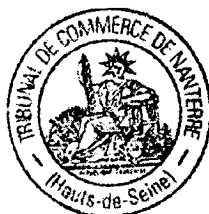
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 5/7/2016

Le greffier,

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre

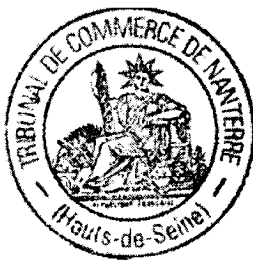
Le président, M. François CHASSAING



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2016O04463
Nom du dossier	SARL AP'AIPS
Délivrée le	06/07/2016

Troisième et dernière page.